



Montreuil, le 22 novembre 2016

M. Jean-Marc AMBROSINI
 Directeur des Ressources Humaines de la SNCF
 2, place aux étoiles
 CS 70001
 93633 La Plaine St Denis

Objet : Alerte sur les conditions de travail de l'encadrement dans le GPF SNCF.

Monsieur le Directeur des Ressources Humaines de la SNCF,

Dans le cadre de la négociation engagée par la direction sur l'aménagement du temps de travail des agents de Maîtrise et Cadres dans le Groupe Public Ferroviaire SNCF, une expertise a été conduite à la demande de l'unanimité des élu-e-s du CCGPF SNCF. Une autre étude a été réalisée par la Direction des Audits et des Risques (DAR) à votre demande et sous votre responsabilité.

Ces deux expertises établissent de manière irréfutable la situation alarmante et, à ce titre, inadmissible dans laquelle se trouve l'encadrement. Qu'il soit soumis ou non à un tableau de service, celui-ci travaille au-delà de la durée légale et pour bon nombre au-delà même des limites maximales fixées en Europe. De plus, beaucoup ne bénéficient plus de vrais repos, forcés de rester connectés du fait de carences d'organisation et à défaut d'effectifs suffisants. L'étude réalisée par la DAR permet de son côté d'identifier les postes les plus exposés.

Dans ces conditions, c'est la santé des agents qui est en danger. La production ferroviaire est par ailleurs affaiblie, avec des risques évidents pour la sécurité.

Nous vous rappelons solennellement à vos obligations en termes de protection de la santé et de la sécurité des salariés.

Un rappel d'autant plus affirmé que cette situation est largement connue par la direction de l'entreprise. La même qui vous avait été signalée par la pétition unitaire UFCM-CGT/UNSA/SUD Rail de 2013 sur les conditions de travail et le déroulement de carrière des agents de Maîtrises et Cadres, qui avait réuni plus de 12 000 signatures.

Au regard de cette situation, la CGT considère qu'il y a lieu de déclencher un véritable plan d'urgence en commençant par la prise de dispositions conservatoires.

A ce titre, la CGT demande la mise en place immédiate d'un système autodéclaratif assurant une traçabilité des heures réellement effectuées par les cheminots, en y intégrant des pratiques qui se généralisent comme le travail connecté hors temps de travail. Seul ce système permettra de mesurer et donc de maîtriser le temps et la charge de travail des cheminots de l'encadrement.

Vous n'êtes pas sans connaître la loi : toutes les heures travaillées doivent être payées et tous les repos doivent être intégralement pris dans l'année. Le constat est alarmant. Les négociations engagées sur la mise en place du forfait ne résoudront en rien le problème, au contraire, elles encouragent même les dérives.

LETTRE OUVERTE

La fédération CGT des Cheminots a élaboré des propositions pour une organisation du travail des agents de Maîtrise et Cadres garantissant des conditions de vie et de travail optimales. Nous portons ces propositions à votre connaissance en annexe au présent courrier.

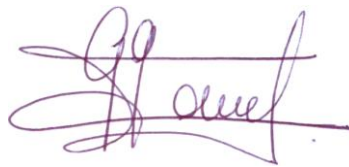
Ces propositions s'articulent autour de huit fiches intitulées :

- Réduire le temps de travail des Maîtrises et Cadres ;
- Lutter contre le travail en dehors du temps de travail ;
- Adapter la charge de travail à l'Homme ;
- Recruter en nombre suffisant pour assurer la charge de travail ;
- Redonner du sens au régime de travail ;
- Garantir les équilibres vie privée-vie professionnelle ;
- Reconnaître les qualifications hiérarchiques ;
- Reconnaître les qualifications par le salaire.

C'est sur ces bases que nous vous demandons l'ouverture sans délai de négociations.

Dans l'attente, veuillez recevoir Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Gilbert GARREL
Secrétaire Général



Henry WACSIN
Secrétaire Fédéral



Secrétaire Général de l'UFCM-CGT

